

Laval, le 10 décembre 2025

Ingrid POTTIER – Coordinatrice parentalité

partenariat-parentalite@caf53.caf.fr

02.43.67.76.26

Objet : Projets parentalité

Lancement de la campagne d'Appel à projet 2026 | Fonds National Parentalité - Axe 1

Madame, monsieur,

La Caf de la Mayenne ouvre sa campagne d'appel à projet « Soutien à la parentalité » 2026 !

Celle-ci se clôturera le dimanche 15 février 2026.

La branche Famille est un acteur majeur du soutien à la parentalité. Son action se caractérise par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social.

Progressivement institutionalisé et désormais **doté d'un cadre juridique spécifique**, le soutien à la parentalité constitue désormais une **catégorie permanente de l'action publique**.

La politique de soutien à la parentalité, déployée par la Caf de la Mayenne, vise à accompagner les parents et les soutenir dans leur fonction parentale. Elle prend appui sur :

- La mobilisation de financements dans le cadre de prestations de service nationales visant à soutenir le fonctionnement de structures et services spécifiques
- Le fonds national parentalité (Fnp), levier opérationnel essentiel au financement d'actions territorialisées de soutien à la parentalité et à l'accompagnement des dynamiques de mise en réseau des acteurs sur les territoires en lien avec les Conventions territoriales globales (CTG).

Elle constitue une réponse aux attentes et **préoccupations exprimées par les parents de la naissance à l'adolescence** : arrivée d'un nouvel enfant, scolarité, difficultés relationnelles rencontrées à certaines **périodes charnières de la vie de famille**, etc...

En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue également à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.).

Les interventions et actions mises en œuvre en faveur des familles sont essentielles. Toutefois, deux enjeux sont à relever :

- Renforcer la visibilité des offres de services et des dispositifs pour améliorer leur accessibilité pour les parents ;
- Développer des démarches d'évaluation et de mesures d'impact social pour mesurer les effets de cette politique

Dans la perspective de répondre à cet appel à projet, je vous invite à prendre connaissance :

- **Du référentiel national de financement** des actions parentalité de la branche Famille qui constitue le cadre de référence pour l'élaboration de projets parentalité à l'échelle des territoires ;
- **Du cahier des charges de l'appel à projet** qui contient, en ses annexes, la déclinaison des volets 1 et 2 ainsi qu'un guide méthodologique

Le comité souhaite voir :

- Se construire une offre « socle » en réponse aux préoccupations des parents aux **moments clés du développement de la petite enfance jusqu'à l'adolescence**

Au-delà de cette offre socle, le comité soutiendra prioritairement les projets qui viendront :

- Soutenir les **relations parents-ados** (accompagner sereinement son adolescent dans cette période et les sujets qui y sont liés)
- Favoriser les temps de **répit parental** (permettre aux parents de prendre du recul sur leur quotidien ou d'alléger leur charge mentale)
- **Accompagner** les parents qui vivent une **rupture** (séparation, décès)

Les demandes de financement sont à déposer sur le site national Elan via le lien <https://elan.caf.fr/aides>

Attention : veillez à sélectionner l'axe 1 sur la téléprocédure.

Je vous invite, dès à présent, à consulter l'espace partenaires de notre site caf.fr, afin de prendre connaissance des modalités d'instruction de vos demandes, ou en vous connectant à l'adresse ci-dessous :
<https://caf.fr/professionnels/caf-de-la-mayenne/offres-et-services/partenaires-locaux/soutien-la-parentalite/appel-projet-soutien-la-parentalite>

Je reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Cordialement,
Ingrid POTTIER
Coordinatrice parentalité

